

## TROPHEE JEUNE CREATION ENTREPRENEURIALE JCE BAGNOLS SUR CEZE

### Règlement du concours

#### Article 1 : Objet du concours

La JCE de Bagnols sur Cèze organise un concours de porteurs de projets.

Ce concours a pour objet de :

- Favoriser la création d'entreprise grâce à un accompagnement personnalisé.
- Développer chez des porteurs d'idées une démarche structurée en vue de finaliser leur projet,
- Favoriser le développement de la cité en détectant des entrepreneurs potentiels.

#### Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes voulant établir leur future activité dans le Gard Rhodanien et âgées de 18 à 35 ans.

- Les participants ne doivent pas être déjà chefs d'entreprise.
- Chaque candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de candidature.
- Chaque projet ne peut être représenté que par un seul porteur de projet.
- Les participants s'engagent à être disponible tout au long des étapes du concours.
- Les projets lauréats devront aboutir dans un délai de 6 mois après la remise des trophées.

#### Article 3 : Activité éligible

Il doit s'agir d'un projet réel et légal.

Le projet doit respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas être contraire à l'ordre public et à la morale.

Les deux secteurs concernés sont le service aux individus (coiffeur, commerçant, artisan, service à la personne...) et service aux entreprises (organisme de formation, conciergerie, centre d'affaire...).

#### Article 4 : Information, inscription, retrait et dépôt du dossier

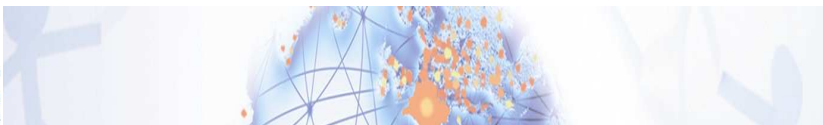
Pour toute information et appui méthodologique, vous pouvez contacter le relais JCE par mail : [jcebagnols@wanadoo.fr](mailto:jcebagnols@wanadoo.fr)

Le retrait des dossiers de candidature s'effectuent exclusivement par téléchargement, à compter du **4 juin 2009**, sur le site [www.jcebagnols.fr](http://www.jcebagnols.fr).

Le règlement sera également disponible sur le site de la JCE avec possibilité de le télécharger.

La date de clôture de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **7 septembre 2009, 16 heures**. Ils seront envoyés à l'adresse suivante : JCE – BP 31032 - 30200 Bagnols sur Cèze.

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque candidat, après réception et validation des conditions d'éligibilité des dossiers.



## **Article 5 : Validation des dossiers de candidature et jury**

La validation des dossiers et vérification des conditions d'éligibilité est réalisée par la JCE de Bagnols sur Cèze, organisateur du concours.

Les dossiers validés et présélectionnés seront retenus pour une soutenance orale. Un email sera adressé à chaque candidat pour l'informer des résultats.

Le jury présidé par un chef d'entreprise ou un représentant du monde économique est constitué de dirigeants d'entreprises, de professionnels juridiques et financiers et de membres de réseaux professionnels.

Les candidats présentent oralement leur dossier devant le jury, le **jeudi 8 octobre 2009**. Une convocation par mail leur sera envoyée fin septembre, précisant l'heure et le lieu du rendez-vous.

A l'issue, le jury se réunit et statue pour le choix du lauréat dans chacune des catégories. Un troisième dossier « coup de cœur du jury » pourra être récompensé.

La délibération se fera à la majorité absolue. Le jury est souverain dans les délibérations et attributions des prix. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

## **Article 6 : Votre projet**

### **a. Forme du projet**

Le dossier sera rendu sous deux formes :

- deux exemplaires papier,
- un exemplaire électronique au format pdf (CD Rom).

Le nombre de pages ne devra pas dépasser une vingtaine (hors annexes)

### **b. Pièces administratives**

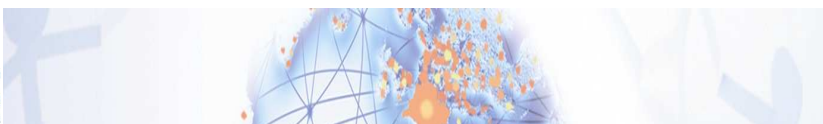
- Un curriculum vitae à jour,
- une copie recto-verso de la pièce d'identité du candidat,
- une photo d'identité.

### **c. Contenu**

1. Présentation personnelle en retraçant votre cursus, votre expérience professionnelle, vos critères de réussite (qualités de l'entrepreneur)
2. Description du projet
3. Objectif du projet : Pourquoi souhaitez-vous mener ce projet? Quel en est le but? A quoi va-t-il servir (études, tendances, analyse du marché) ? Dans quelle dynamique locale peut-il s'appliquer?
4. Stratégie commerciale et moyens mis en œuvre : cible commerciale, clients, concurrence, marketing, réglementation, moyens humains et matériels, partenariats
5. Dossier financier : plan de financement initial, compte de résultat à 3 ans, plan de trésorerie à 12 mois, plan de financement à 3 ans, calcul du seuil de rentabilité (tableaux fournis à compléter)

Conclusion : qu'est-ce que vous attendez de ce trophée ?

N'hésitez pas donner des détails quant à vos capacités, pratiques professionnelles et compétences spécifiques. Indiquer les difficultés que vous rencontrées.



d. Fiche de synthèse

La fiche de synthèse est fournie avec la remise du dossier

**Article 7 : Dotation du concours**

Les lauréats des deux catégories se verront chacun attribuer :

- un chèque de 1 000€ versé à réception du récépissé d'immatriculation,
- un an de cotisation offerte à la JCE de Bagnols sur Cèze et du Gard Rhodanien,
- une adhésion au Club Up de la CCI (valeur 600 €),
- des chèques conseils valables auprès de professionnels : banquiers, expert comptables, assureurs, avocats, conseillers en communication et webmaster.
- un an de cotisation offerte au MEDEF.

« Le coup de cœur du jury » se verra attribuer un Pack Jeune Création d'Entreprise par la CCI (valeur 300€).

**Article 8 : Calendrier**

Retrait des dossiers : à partir du 4 juin 2009

Clôture de dépôt des dossiers de candidature : 7 septembre 2009

Notification aux candidats des oraux : du 29 septembre au 3 octobre 2009 au plus tard

Présentation orale des dossiers par les candidats : 8 octobre 2009

Annnonce des résultats et remise des prix : 23 octobre 2009

**Article 9 : Confidentialité des dossiers**

Les candidatures remplies par les participants au concours ainsi que les délibérations des jurys sont confidentielles. Les personnes ayant à connaître le contenu (produits, dessins, modèles, plans, photos,...) sont tenues au secret le plus strict.

**Article 10 : Acceptation du règlement**

Les modifications du calendrier de dépôt des dossiers ainsi que du montant des dotations allouées au concours seront portées à la connaissance de candidats

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement.

**Article 11 : Annulation du concours**

En cas d'insuffisance du nombre de dossiers reçus ou de dossiers non éligibles, la jeune chambre économique de Bagnols sur Cèze se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de prolonger le concours dans une catégorie ou dans sa totalité. Sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

**Article 12 : Droits relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès de la Jeune Chambre Economique de Bagnols sur Cèze, en charge du trophée, à l'adresse suivante : JCE - BP 31032 - 30200 Bagnols sur Cèze.

**Article 13 : Droits à l'image**

Pour les nécessités de communication autour du Trophée Jeune Création Entrepreneuriale, les candidats s'engagent à renoncer à leur droit à l'image.